

Suivi Médical :

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse / Ville :

TEL :

Service d'aide à domicile: <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> OUI Préciser Le Nom:	
<u>Type d'aide :</u>	<u>Prise en charge :</u>
<input type="radio"/> Ménage	<input type="radio"/> APA GIR :
<input type="radio"/> Aide aux courses	<input type="radio"/> Caisse de retraite,Préciser : _
<input type="radio"/> Sorties	<input type="radio"/> MDPH,Préciser la prestation (PCH, Tierce personne...):
<input type="radio"/> Administrative	<input type="radio"/> Aide Sociale (Assistant Social):
<input type="radio"/> Autres, Préciser :	

Aide(s) Transport :

OUI NON

MDPH

Chèques Sortir Plus

Autres, Préciser :

Aide(s) technique(s) : OUI NON

Appareillages, Préciser :

Canne(s)

Déambulateurs

Fauteuil roulant (manuel)

Fauteuil électrique

Oxygène

Télé ALARME

Portage de repas

Aspect Financiers :

Montant déclaré N-1 :

Imposable : OUI NON

Type de Ressources :

AAH

Retraite carsat

ASPA OUI NON

Autres, Préciser :

CRITERES DE FRAGILITE

- Problèmes dans les actes essentiels de la vie (se nourrir, se vêtir, se laver, se déplacer, ...)
- Problèmes dans les activités de la vie domestique (courses, ménage, ...)
- Épuisement et/ou absence d'aidant
- Isolement social ou familial
- Aides insuffisantes ou inadaptées au domicile
- Isolement géographique
- Troubles sensoriels (baisse de la vue, de l'ouïe...)

Fiche constituée par :

- La personne est informée et accepte que les informations recueillies soient transmises à la commission pour étude du dossier.

Signature du demandeur :

Préconisation de l'agent d'accueil :

- Réorientation Service Social
- Autres, Préciser :

Commentaires :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Décision prise le :

- Refus
- En attente
- Réorientation Service Social

Favorable

- Course** Rapide
- Accompagnement
- Matin
- Après-midi

Fréquence accordée :

ELUE Adjointe au Social et aux Personnes Agées : NOM _____

SIGNATURE :

Retour d'information au demandeur par courrier:

Date :

Il est précisé au demandeur que l'accord est valable sous réserve d'une modification de la situation de la personne et ré évaluable chaque année.